



communiqué

Date LE 7 DÉCEMBRE 1983

170/83

Pour publication

CONCLUSION D'UN ACCORD AVEC LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE SUR L'ENTRAÎNEMENT DES FORCES ARMÉES ALLEMANDES AU CANADA

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable Jean-Jacques Blais, ministre de la Défense nationale, ont annoncé aujourd'hui la signature de deux mémorandums relatifs à l'Accord intervenu entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne, accord autorisant pour une période de dix ans, soit du 1^{er} janvier 1984 au 31 décembre 1993, l'entraînement d'unités mécanisées de l'armée allemande à la base des forces canadiennes (BFC) de Shilo, au Manitoba, et celui d'unités de l'aviation allemande à Goose Bay, au Labrador. Les mémorandums, qui précisent les modalités d'application de l'Accord, ont été signés à Bruxelles par M. Blais ainsi que par son homologue, le ministre de la Défense de l'Allemagne, M. Manfred Woerner, au cours de la réunion ministérielle du Comité des plans de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). L'échange de notes constituant l'Accord sera signé plus tard au cours du mois, à Ottawa, par M. MacEachen et l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Canada, Son Excellence Wolfgang Behrends.

L'armée allemande s'entraîne à la BFC de Shilo depuis 1974, en vertu d'un accord de dix ans qui vient à expiration le 31 décembre 1983. L'aviation allemande effectue des vols d'entraînement à basse altitude dans la région de Goose Bay depuis 1980, en vertu d'un accord à court terme qui, lui aussi, doit expirer à la fin du mois. Le nouvel accord prévoit la continuation de cet entraînement pour une autre période de dix ans, bien qu'en ce qui concerne Goose Bay, il s'agira d'une période initiale de trois ans, qui pourra être prolongée de sept ans par la suite. Chaque année, des bataillons comprenant environ sept cents militaires s'entraîneront pour des périodes de trois

.../2